



## Problème de stationnement devant une maison en lotissement

Par **prunet**, le **11/06/2010** à **10:45**

Bonjour,

Notre voisin d'en face qui a une grosse voiture d'entreprise se gare fréquemment devant chez nous. Cela est-il normal? D'empêcher les propriétaires des maisons de se garer devant chez eux? Ces voisins ayant à eux tous seuls trois véhicules dont 2 d'entreprise. La tolérance n'étant pas leur point fort nous sommes fatigués de cette situation. Quelle est la législation en ce domaine et quel recours pourrions-nous avoir dans cette situation.

Merci d'avance de vos réponses

Prunet

Par **amajuris**, le **11/06/2010** à **14:54**

bonjour,

vous n'êtes pas propriétaire du terrain devant chez vous, en général il s'agit du domaine public qui comme son nom l'indique est à la disposition du public.

si le stationnement est autorisé devant chez vous je ne vois pas quel recours vous avez.  
cordialement

Par **Untel**, le **13/06/2010** à **21:18**

Bonjour,

C'est malheureusement un cas classique.

Seule solution, si vous avez une voiture, monopolisez la place devant chez vous. Au moins pour "marquer le territoire".

Trop souvent ce genre de personne s'approprie les trottoirs du voisinage à leur seul bénéfice; et si rien n'est fait cela devient vite un dû pour eux.

En cas de conflit avec ce voisin, comme le dit bien Amatjuris, les trottoirs sont du domaine public.

Cordialement.